



Délai pour une Annulation d'Opération Compensée à Tort

Par **Even365**, le **02/07/2015** à **09:41**

Bonjour,

Je crois que la banque vient de faire une erreur en ma faveur. En fait, on m'a versé 2 200 EUR sur un compte que je n'utilise que très rarement, et c'est le seul que j'ai à cette banque. Je doute de l'existence d'un mécène anonyme, et je crois qu'un banquier a du faire une erreur.

Il est légitime, je crois, qu'ils aient recours à une Annulation d'Opération Compensée à Tort, ou AOCT. Une seule question me taraude, la banque possède-t-elle un délai maximum pour effectuer cette opération ?

Une légende urbaine veut que ce soit 8 jours, mais je pense qu'elle n'a pas forcément de fondement.

Merci d'avance pour vos réponses,
bien à vous,

une étudiante qui aurait usage de cet argent ;)